

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2016

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, HERNANDEZ, MAINARDIS, BRUSTON, MERCI, MONTES, MARAIS, SOBIERAJEWICZ, GUY, LANGER, CHAUDRON.

Absents ayant donné procuration : M. PASIAN à M. BRUSTON, Mme LAFARGE à M. GARCIA, M. SACAREAU à Mme BOYE, Mme MONDON à Mme HERNANDEZ, M. HOMEHR à M. AYCAGUER, Mme BRETOS à M. MAINARDIS.

Absents excusés : Mme DE OLIVEIRA, M. PRETOTTO.

Absents : MM. MICLO, RICHARDSONS.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 Heures.

Mme Fatiha SOBIERAJEWICZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2016, M. BRUSTON apporte la remarque suivante sur le sujet concernant les classes mobiles :

« Le travail avait été fait en étroite collaboration avec M. MAINARDIS. Mme LANGER avait aussi participé à l'analyse des offres ».

Cette remarque étant acceptée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Fonds de soutien à l'Investissement Local (FSIL):

1-1- Rénovation thermique des bâtiments communaux :

M. BRUSTON rappelle la présentation du sujet de la rénovation thermique des bâtiments communaux lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2016, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local voté par l'Etat pour 2016, avec des travaux pouvant être réalisés sur les deux années suivantes. Une étude du diagnostic énergétique a été réalisée par un cabinet d'études ECO 2 WATT CONSEIL pour le groupe scolaire et un diagnostic de performance énergétique par OBIA concernant le centre de loisirs.

Tous les devis relatifs aux travaux préconisés ont été sollicités auprès de diverses entreprises, afin de constituer le dossier de demande de subvention au titre du FSIL. La synthèse est la suivante :

GRUPE SCOLAIRE + CENTRE DE LOISIRS : FICHE DE SYNTHÈSE : BILAN FINANCIER SUIVANT SCENARIO

Simulations	Etat Initial	Réno 1	Réno 2	Réno 3	Réno 4
		Amélioration de l'étanchéité à l'air Pose d'une VMC simple flux Hygro B Régulation production et supervision (GTB)	Amélioration de l'étanchéité à l'air Pose d'une VMC simple flux Hygro B Régulation production et supervision (GTB) Isolation de la toiture terrasse polyuréthane Isolation des combles perdus Régulation de l'émission de chauffage Remplacement de l'éclairage Installation d'ECS thermodynamique	Amélioration de l'étanchéité à l'air Pose d'une VMC simple flux Hygro B Régulation production et supervision (GTB) Isolation de la toiture terrasse polyuréthane Isolation des combles perdus Régulation de l'émission de chauffage Remplacement de l'éclairage Installation d'ECS thermodynamique Installation chaudière bois pour chauffage	Amélioration de l'étanchéité à l'air Pose d'une VMC simple flux Hygro B Régulation production et supervision (GTB) Isolation de la toiture terrasse polyuréthane Isolation des combles perdus Régulation de l'émission de chauffage Remplacement de l'éclairage Installation d'ECS thermodynamique Installation chaudière bois pour chauffage Production photovoltaïque 9KWc
Coût consommations (€)		30 858	18 845	12 804	10 136
Coût travaux (€ TTC)			133 843	261 616	476 146
Imprévu 5%			6 692	13 081	23 807
Coût Maîtrise d'Oeuvre (€ TTC)				12 720	14 880
Coût total Investissement (€ TTC)			140 535	287 417	514 833
Subvention demandée : %			50%	70%	80%
Montant (€ TTC)			70 268	201 192	411 868
Coût commune (€ TTC)			70 268	86 225	102 967
Coût commune (€ HT)			58 558	71 854	85 806
Gain annuel (€/an)			12 011	18 052	20 720
Temps de retour (an)			4,9	4,0	4,1
					4,0

Ces quatre scénarii avaient été présentés lors du dernier conseil municipal pour le groupe scolaire. Les travaux concernant le centre de loisirs ont été rajoutés : changement de la chaudière, amélioration de l'isolation du plafond, changement de l'éclairage en mettant de l'éclairage LED, qui diminue par 2 les consommations, ventilation mécanique hydro réglable, qui permet de régler les débits en fonction du taux d'occupation.

Pour le groupe scolaire, les prestations sont les mêmes. Afin de pouvoir réaliser les travaux de remplacement de la production d'eau chaude sanitaire rapidement, il a été demandé au bureau d'études de prévoir l'installation de chauffe-eau thermo-dynamique, la chaudière bois étant prévue pour 2018.

Pour la partie financière, le budget a sensiblement été augmenté, arrivant à un coût total d'investissement de 555 058 € dans le scénario 4. Ce montant est justifié par le fait que la chaufferie bois avait été sous-évaluée par le bureau d'études, et le devis le moins cher s'élève à 163 560 €.

Il y a également une augmentation sur la partie menuiserie avec le changement des menuiseries et verrière au groupe scolaire. Le premier devis sur la verrière, était chiffré avec du polycarbonate, ce qui n'améliorait pas correctement l'isolation thermique, et donc il a été demandé de chiffrer une verrière avec du verre double vitrage, qui permet une amélioration réelle de l'isolation thermique.

M. BRUSTON présente ensuite la liste synthétisant les devis :

Rénovation énergétique des bâtiments communaux de LHERM : Groupe Scolaire et Centre de Loisirs						
Liste Devis Entreprises						
Numéro	Désignation	Devis HT	Devis TTC	Entreprises	Bâtiment	Année d'Investissement
1.1	Renforcement isolation toiture terrasse	63 319.76	75 983.71	SOPREMA	Groupe Scolaire	2016
1.2	Renforcement isolation faux plafonds (hors zone toiture-terrasse) ; 565m2+212m2	12 198.60	14 638.32	GECKO-ISOL	Groupe Scolaire	2017
1.3	Renforcement isolation combles perdus	2 713.60	3 256.32	GECKO-ISOL	Centre de Loisirs	2017
1.3	Création plancher local stockage	1 600.00	1 920.00	SALAZAR	Centre de Loisirs	2017
	Sous-Total Isolation	79 831.96	95 798.35			
2.1	Changement impostes châssis existants non isolés	3 780.00	4 536.00	SALAZAR	Groupe Scolaire	2017
2.2	Changement portes extérieures accès cuisine et chaufferie non isolées	26 854.00	32 224.80	GARRIGUES	Groupe Scolaire	2017
2.,3	Renforcement isolation verrière	29 158.00	34 989.60	GARRIGUES	Groupe Scolaire	2017
	Sous-Total Menuiseries	59 792.00	71 750.40			
3.1	Pose d'une VMC simple flux hygro B	13 502.59	16 203.11	ALIBERT	Groupe Scolaire	2017
3.1	Fourniture et pose grilles hygrorégulables	3 317.00	3 980.40	GARRIGUES	Groupe Scolaire	2017
3.2	Pose d'une VMC simple flux hygro B	2 638.63	3 166.36	ALIBERT	Centre de Loisirs	2017
3.3	Mise en place d'une régulation sur la production et supervision (GTB)	13 520.56	16 224.67	ALIBERT	Groupe Scolaire	2017
3.4	Régulation de l'émission de chauffage	13 973.33	16 768.00	ALIBERT	Groupe Scolaire	2017
3.5	Remplacement chaudière existante par chaudière à condensation avec régulation	6 336.58	7 603.90	ALIBERT	Centre de Loisirs	2016
	Sous-Total Chauffage/VMC	53 288.69	63 946.43			
4.1	Installation d'ECS thermodynamique	6 744.34	8 093.21	ALIBERT	Groupe Scolaire	2016
4.2	Remplacement chaudière existante par chaudière bois pour bois déchiquetés	163 630.00	196 356.00	BEGUE	Groupe Scolaire	2018
4.2	Alimentation électrique chaudière bois	627.68	753.22	SIADOUS	Groupe Scolaire	2018
4.2	Création zone de déchargement bois déchiqueté et dalle support containers	14 517.00	17 420.40	SALAZAR	Groupe Scolaire	2018
4.3	Production photovoltaïque 9KW	23 600.00	28 320.00	SOLARIZE	Groupe Scolaire	2017
4.3	Tranchée pour passage câble de production	1 610.00	1 932.00	SALAZAR	Groupe Scolaire	2017
	Sous-Total Energies Renouvelables	210 729.02	252 874.82			
5.1	Remplacement de l'éclairage	10 241.40	12 289.68	SMART	Groupe Scolaire	2017
5.2	Remplacement de l'éclairage	8 115.12	9 738.14	SMART	Centre de Loisirs	2017
	Sous-Total Eclairage LED	18 356.52	22 027.82			
	TOTAL TRAVAUX	421 998.19	506 397.83			
6	Travaux Imprévus 5%	21 099.91	25 319.89			
	Maîtrise d'Œuvre	19 450.00	23 340.00			
	TOTAL GENERAL	462 548.10	555 057.72			
	SUBVENTIONS (80%)	370 038.48	444 046.18			
	SOLDE COMMUNE (20%)	92 509.62	111 011.54			
	FINANCEMENT 2016 (*)	17 551	21 061			
	FINANCEMENT 2017	36 996	44 395			
	FINANCEMENT 2018	37 963	45 556			
	TOTAL FINANCEMENT	92 510	111 012			

(*) Si notification de subvention reçue suffisamment tôt, sinon basculement sur 2017

Ces devis sont répartis en cinq postes :

- **Poste 1 : isolation** : Cela correspond à la reprise totale de l'isolation de la toiture terrasse du groupe scolaire, le renforcement de l'isolation du faux-plafond du groupe scolaire et du centre de loisirs pour un montant TTC d'environ 95 000 € d'investissement.

- **Poste 2 : Menuiseries extérieures** : Avec renforcement de la verrière du groupe scolaire pour un montant de 77 750 €

- **Poste 3 : Chauffage et VMC sur les deux bâtiments** : Changement de la chaudière sur le centre de loisirs, et mise en place d'une régulation de la production et de l'émission pour le groupe scolaire, pour un montant estimé à 63 950 € TTC.

- **Poste 4 : La mise en œuvre d'énergie renouvelable** : chauffe-eau thermodynamiques, remplacement de la chaudière existante par une chaudière bois déchiqueté (2 fois moins cher en consommation que le bois en granulés), 163 630 € HT.

M. le Maire demande quelle chaudière remplace la chaudière bois ? M. BRUSTON répond qu'il s'agit de la chaudière du groupe scolaire.

M. BRUSTON précise que la chaudière bois remplace la chaudière gaz du groupe scolaire qui date de 1998. La chaudière gaz sera maintenue pour un fonctionnement d'appoint.

M. le Maire mesure l'importance de s'inscrire dans ce programme, mais s'interroge sur l'opportunité d'une chaudière bois, alors que la chaudière gaz peut, probablement fonctionner encore une décennie.

M. BRUSTON répond que l'intérêt de la mise en place de la chaudière bois, se porte d'une part sur une économie très importante en terme de consommation par rapport au gaz, et d'autre part, la chaudière bois prévue est de 150 Watts, mais il peut être prévu de desservir d'autres bâtiments par son extension. M. BRUSTON précise avoir demandé une étude d'opportunité bois-énergie proposée par le Pays du Sud Toulousain (avec une possibilité de subvention de 75 % versée par la Région).

M. BRUSTON souligne l'intérêt de maintenir la chaudière gaz du groupe scolaire au niveau du réseau de chaleur desservant également la salle polyvalente. Actuellement, il suffirait de passer de la chaudière bois prévue en 150 KWatts à une chaudière de 200 KWatts (il y a une différence de 10 000 €). Dans les conditions les plus défavorables, la chaudière gaz servirait d'appoint, en soutien à la chaudière bois.

Toutefois, M. BRUSTON affirme devoir remplacer la chaudière gaz du centre de loisirs qui fonctionne plutôt mal.

Mme HERNANDEZ demande si la chaudière gaz du groupe scolaire et la future chaudière bois du groupe scolaire pourront alimenter également le centre de loisirs.

M. BRUSTON répond que c'est la raison pour laquelle il serait intéressant de réaliser une étude d'opportunité. Dans un premier temps, il faudra étudier l'emplacement le plus judicieux pour la chaudière bois, afin d'élargir son champ d'alimentation au centre de loisirs, à la salle des fêtes, à la salle polyvalente et au gymnase.

Pour réaliser cette opération, il faudra également se rapprocher de l'ADEME qui dispose d'un fonds chaleur, permettant ainsi d'aider au financement.

M. le Maire demande si la chaudière bois, telle que prévue, ne sera pas insuffisante pour alimenter tous ces bâtiments. M. BRUSTON répond par l'affirmative, mais insiste sur le lieu stratégique de son implantation, de manière à pouvoir y adjoindre une seconde chaudière, les deux fonctionneraient en cascade.

M. BRUSTON évoque la visite avec M. MAINARDIS d'une installation similaire à l'ENAC d'un complexe de 500 KWatts avec 2 chaudières de 200 KWatts et 1 de 100 KWatts qui fonctionnent soit ensemble, soit en cascade.

Les chaudières bois pour le bois déchiqueté sont mixtes, elles peuvent fonctionner avec des granulés bois. Une chaudière bois avec granulés ne peut pas fonctionner avec du bois déchiqueté.

Sur ce quatrième poste, il est prévu également une production photovoltaïque de 9 KWatts, ce qui permet une rentabilité encore intéressante de 24.5 cts d'€ / KWatt la vente. Le total sur ce poste s'élève à 252 800 € TTC.

- Poste 5 : Le remplacement de l'éclairage par de l'éclairage LED : Ce qui diminue les consommations par 2 par rapport aux consommations actuelles.

Une étude sur la gestion de l'éclairage du groupe scolaire a été réalisée, le devis est beaucoup trop onéreux pour un temps de retour beaucoup trop long.

Le total général pour ce scénario 4 s'élève à 555 000 € TTC avec la maîtrise d'œuvre.

M. BRUSTON souligne l'importance du nombre de postes à présenter (4 domaines au minimum), ce qui permettrait de pouvoir prétendre à une subvention de 80 % au titre du FSIL.

M. BRUSTON visualise une photo représentant une chaufferie bois :



18

Une première réflexion sur le lieu d'implantation, en haut du groupe scolaire (en couleur bleu/vert sur la photo ci-dessous), mais cela restera à définir plus précisément:



M. le Maire précise que ce type de dossier de subvention est tout à fait exceptionnel, et que ces travaux permettraient de réaliser des économies substantielles en matière de consommation d'énergie, car selon le scénario 4, le retour sur investissement se réalise au bout de 4 ans.

M. BRUSTON présente également le calendrier prévu de la réalisation de cette opération de rénovation énergétique, si le projet est retenu :

Rénovation énergétique des bâtiments communaux de LHERM : Groupe Scolaire et Centre de Loisirs							
Calendrier des travaux et financement							
Numéro	Désignation	Devis HT	Devis TTC	Bâtiment	Année d'Investi- ssement	Investi- ssement Commune HT	
6	Maîtrise d'Œuvre (dont VISA DET AOR 15%)	7 533.00	9 039.60		2016		
1.1	Renforcement isolation toiture terrasse	63 319.76	75 983.71	Groupe Scolaire	2016		
3.5	Remplacement chaudière existante par chaudière à condensation avec régulation	6 336.58	7 603.90	Centre de Loisirs	2016		
4.1	Installation d'ECS thermodynamique	6 744.34	8 093.21	Groupe Scolaire	2016		
	Travaux Imprévus 5%	3 820.03	4 584.04				
	Sous-Total Travaux 2016	87 753.71	105 304.46				17 551
6	Maîtrise d'Œuvre (VISA DET et AOR 70%)	9 814.00	11 776.80		2017		
1.2	Renforcement isolation faux plafonds (hors zone toiture-terrasse)	12 198.60	14 638.32	Groupe Scolaire	2017		
1.3	Renforcement isolation combles perdus	2 713.60	3 256.32	Centre de Loisirs	2017		
	Création plancher local stockage	1 600.00	1 920.00	Centre de Loisirs	2017		
2.1	Changement impostes châssis existants non isolés	3 780.00	4 536.00	Groupe Scolaire	2017		
2.2	Changement portes extérieures accès cuisine et chaufferie non isolées	26 854.00	32 224.80	Groupe Scolaire	2017		
2.3	Renforcement isolation verrière	29 158.00	34 989.60	Groupe Scolaire	2017		
3.1	Pose d'une VMC simple flux hygro B	13 502.59	16 203.11	Groupe Scolaire	2017		
	Fourniture et pose grilles hygrorégables	3 317.00	3 980.40	Groupe Scolaire	2017		
3.2	Pose d'une VMC simple flux hygro B	2 638.63	3 166.36	Centre de Loisirs	2017		
3.3	Mise en place d'une régulation sur la production et supervision (GTB)	13 520.56	16 224.67	Groupe Scolaire	2017		
3.4	Régulation de l'émission de chauffage	13 973.33	16 768.00	Groupe Scolaire	2017		
4.3	Procuction photovoltaïque 9KW	23 600.00	28 320.00	Groupe Scolaire	2017		
4.3	Tranchée pour passage câble de production	1 610.00	1 932.00	Groupe Scolaire	2017		
5.1	Remplacement de l'éclairage	10 241.40	12 289.68	Groupe Scolaire	2017		
5.2	Remplacement de l'éclairage	8 115.12	9 738.14	Centre de Loisirs	2017		
	Travaux Imprévus 5%	8 341.14	10 009.37				
	Sous-Total Travaux 2017	184 977.97	221 973.57				36 996
6	Maîtrise d'Œuvre (VISA DET et AOR 15%)	2 103.00	2 523.60		2018		
4.2	Remplacement chaudière existante par chaudière bois pour bois déchiquetés	163 630.00	196 356.00	Groupe Scolaire	2018		
4.2	Alimentation électrique chaudière bois	627.68	753.22	Groupe Scolaire	2018		
4.2	Création zone de déchargement bois déchiqueté et dalle support containers	14 517.00	17 420.40	Groupe Scolaire	2018		
	Travaux Imprévus 5%	8 938.73	10 726.48				
	Sous-Total Travaux 2018	189 816.41	227 779.70				37 963
	TOTAL TRAVAUX	455 015.10	546 018.12				
	Maîtrise d'Œuvre BET	19 450.00	23 340.00				
	TOTAL GENERAL	474 465.10	569 358.12				
	SUBVENTIONS (80%)	379 572.08	455 486.50				
	SOLDE COMMUNE (20%)	94 893.02	113 871.62				92 510
	FINANCEMENT 2016 (*)	17 551	21 061				
	FINANCEMENT 2017	36 996	44 395				
	FINANCEMENT 2018	37 963	45 556				
	TOTAL FINANCEMENT	92 510	111 012				

(*) Si notification de subvention reçue suffisamment tôt, sinon basculement sur 2017

Mme BOYE demande si, sur un poste, tout ne peut pas être réalisé, est-ce que cela modifierait le taux de subvention ? M. BRUSTON répond que non, il faut que le poste soit entièrement supprimé, pour que le taux de subvention soit modifié.

M. le Maire précise que cette opportunité d'aide financière par l'Etat à la Commune est sans précédent.

M. BRUSTON propose de retenir le scénario 4 tel que présenté et commenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de présenter la demande de subvention au titre du FSIL selon le scénario 4 retenu.

1-2- Mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public :

Mme SOBIERAJEWICZ informe le Conseil de la possibilité d'intégrer dans l'appel de subvention au titre du FSIL, les travaux d'accessibilité.

Mme SOBIERAJEWICZ tient à remercier MM. MAINARDIS et DEGEILH pour leur travail effectué auprès des entreprises pour la réalisation des devis, dans l'urgence.

Car, suite au diagnostic réalisé par le Cabinet d'Etudes BETEM, une estimation des travaux avait été réalisée, mais seuls des devis récents, détaillant les différents travaux de mises aux normes des bâtiments communaux recevant du public, doivent être joints au dossier de demande de FSIL.

Mme SOBIERAJEWICZ précise qu'une grande partie représente la signalétique (repérages, pictogrammes,...), une partie travaux plomberie, maçonnerie et une partie mobilier (banque d'accueil...).

Les devis rassemblés concernant les travaux, il a été nécessaire de ventiler les montants par bâtiment et par année.

Mme SOBIERAJEWICZ en présente la synthèse :

Synthèse chiffrée des travaux d'accessibilité des bâtiments sur 3 ans pour la Commune de LHERM

Année des travaux	sites	montant devis HT	montant total annuel HT	Montant total HT
2016	Mairie	23245.70	34200.20	97941.83
	Médiathèque	2326.77		
	MJC	171.44		
	Local 3 ^{ème} Age	6476.29		
	Aire de jeux	1980.00		
2017	Groupe scolaire	17053.67	39309.28	
	Salle des fêtes	15411.71		
	Gymnase	6843.90		
2018	Maison des associations	4720.15	24432.35	
	Centre de loisirs	3738.42		
	Salle polyvalente	15973.78		

Mme SOBIERAJEWICZ présente le plan de financement élaboré sur ces travaux, sachant qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été demandée au titre de 2016.

Les subventions sont cumulables. Le taux de subvention au titre du FSIL est compris entre 20 % et 80 %. Il faut toutefois, que 20 % des travaux restent à la charge de la Commune.

Un taux maximum sera demandé.

M. le Maire demande pourquoi, l'ADAP du cimetière ne figure pas dans les travaux. Mme SOBIERAJEWICZ répond, que seuls les travaux prévus de mise en conformité jusqu'en 2018 peuvent être retenus. La mise en conformité du cimetière est prévue au-delà de 2018, car une prorogation des délais de réalisation a été demandée, allant jusqu'à six ans pour réaliser la totalité des travaux de mise en conformité de l'accessibilité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la présentation du dossier de demande de subvention au titre du FSIL pour les travaux d'accessibilité de 2016 à 2018.

2 – Marché pour élaboration du schéma directeur de gestion pluviale et révision du schéma directeur d'assainissement de la Commune : Choix du cabinet d'études:

Mme BOYE rappelle que dans le cadre de la révision du PLU, il est nécessaire de mettre en place un schéma directeur de pluvial et de réviser le schéma directeur d'assainissement. Réseau 31 auquel la commune est adhérente propose par convention, l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement seulement, pour un coût réparti, tel que :

	Estimation	Financement Agence de l'Eau	Reste à financer
Synthèse et pré-diagnostic - SDA-EU	6 500 €	50%	3 250 €
Diagnostic de l'assainissement collectif	13 800 €	50%	6 900 €
Diagnostic de l'assainissement non collectif	- €	50%	- €
Investigations complémentaires (ITV) - SDA-EU	6 800 €	50%	3 400 €
Elaboration des scénarios - SDA-EU	6 600 €	50%	3 300 €
Zonage d'assainissement - SDA-EU	1 700 €	50%	850 €
Sous total SDA-EU	35 400 €		17 700 €
Enquête publique SDA-EU *	- €	50%	- €
Divers	2 200 €	50%	1 100 €
Maîtrise d'ouvrage	6 016 €		6 016 €
Total	43 616 €		24 816 €

Cette proposition a conduit la commune à prendre la décision de lancer un marché.

Mme BOYE rappelle les modalités du marché :

- Marché passé selon la procédure adaptée
- Critères de choix des offres:
 - Prix des prestations: 50 %
 - Délai: 30 %
 - Valeur technique de l'offre: 20 %
- Date limite de remise des offres: 29 avril 2016
- Date de la publication: 11 avril 2016

Les offres reçues en Mairie ont été déposées par les cabinets suivants :
AQUALIS – PRIMA GROUPE et NALDEO.

Après étude des offres, Mme BOYE est confrontée à des disparités techniques et a sollicité les trois cabinets pour avoir des informations complémentaires permettant de comparer les offres à égalité sur le plan technique.

Selon les critères, l'analyse des offres a pu s'effectuer comme suit :

	AQUALIS	PRIMA GROUPE	NALDEO
Délai	30 points 7 mois	15 points 10 mois	25 points 8 mois
Prix HT	50 points	32.20 points	26.40 points
Réunions	4	7	4
Document remis	6 exemplaires +	3 exemplaires +	CD
Règlements rédigés	CD oui	CD oui	oui

Les détails techniques se répartissent comme suit avec des investigations complémentaires :

	AQUALIS	PRIMA GROUPE	NALDEO
Diagnostics:	100 regards	0	0
Pluviométrie	1	0	0
Inspections		0	2
nocturnes	1	0	1
Débit Station	1	0	Non
Epuration	0	-	Communiqué
Débit réseau	1 jour	1 jour	-
Inspection réseau	-		NC
Relevé réseau			
Compléments	3 000 ml Tests à la Fumée 1 000 ml Inspections Télé Vidéo (ITV)	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage + Analyse 1 300 ml ITV	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage + Analyse
Prestations supplémentaires	Inspection ITV 400 ml Inspection nocturne Débit réseau Réunion supplémentaire	Sous-traitant: HYDRAUDIAG pour Pluviométrie Inspection nocturne Débit réseau	Relevé réseaux EP: Relevé fossé

Madame BOYE fait état des compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement du cabinet AQUALIS.

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

1	AQUALIS	Note: 96
2	PRIMA GROUPE	Note: 62.20
3	NALDEO	Note: 61.40

Une subvention auprès de l'Agence de Bassin Adour-Garonne sera demandée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise AQUALIS pour un montant de tranche ferme de 17 655 € HT et de tranche conditionnelle de 3 300 € HT.

3-Tarifs relatifs à la restauration scolaire :

3-1- Révision des tarifs des repas :

M. GARCIA rappelle les tarifs appliqués aux familles pour les repas servis aux enfants à la cantine scolaire. Il est proposé une augmentation de 2 %, comme appliquée chaque année. Les nouveaux tarifs proposés pour la rentrée 2016/2017 sont les suivants :

Tranches	Restauration scolaire
QF<199	2.81 €
200<QF<399	2.82 €
400<QF<599	2.83 €
600<QF<799	2.84 €
800<QF<999	2.85 €
1000<QF<1199	2.86 €
1200<QF<1499	2.87 €
QF>1500	2.88 €

Le tarif des repas servis aux adultes passerait de 3.76 € à 3.83 € (selon une augmentation de 2%) dès le 1^{er} septembre 2016.

Les tarifs des repas servis hors périodes scolaires seraient également augmentés de 2 % et se présenteraient comme suit :

	2015 - 2016	2016 - 2017
Enfants	2.80 €	2.85 €
Adultes	3.64 €	3.71 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette augmentation de ces tarifs.

3-2- Révision des tarifs concernant l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) :

Mme HERNANDEZ présente une augmentation des tarifs appliqués aux familles concernant la pause méridienne, les montants de l'ALAE matin et soir ne sont pas modifiés :

Tranches	Pause méridienne
QF<199	0.59 €
200<QF<399	0.63 €
400<QF<599	0.66 €
600<QF<799	0.69 €
800<QF<999	0.72 €
1000<QF<1199	0.75 €
1200<QF<1499	0.78 €
QF>1500	0.82 €

Mme HERNANDEZ précise que le calcul de l'augmentation annuelle pour un enfant fréquentant la pause méridienne tous les jours de l'année scolaire s'élève à 2.88 € / an / enfant (0.02 € x 4 jours x 36 semaines = 2.88 €)

Mme HERNANDEZ explique que sur l'année prochaine, compte tenu des effectifs et de la mise en conformité pour l'encadrement, la MJC a procédé à une simulation, et l'ALAE devrait coûter environ 3 700 € de plus, pour l'année prochaine.

Mme HERNANDEZ rajoute que le Conseil Municipal doit faire un choix, soit maintenir les mêmes tarifs ALAE et verser à la MJC 3 700 € de plus, soit augmenter de 2% les tarifs ALAE, et la Commune n'aurait plus qu'à verser à la MJC, un supplément de 2 800 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'augmentation de 2 % de l'ALAE – pause méridienne.

3-3- Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire:

M. GARCIA informe le Conseil de la révision du règlement intérieur, sur lequel les tarifs seront modifiés, ainsi que les horaires pour les deux écoles maternelle et élémentaire sur la pause méridienne de 12 H à 14 H.

Le conseil municipal accepte la révision du règlement intérieur.

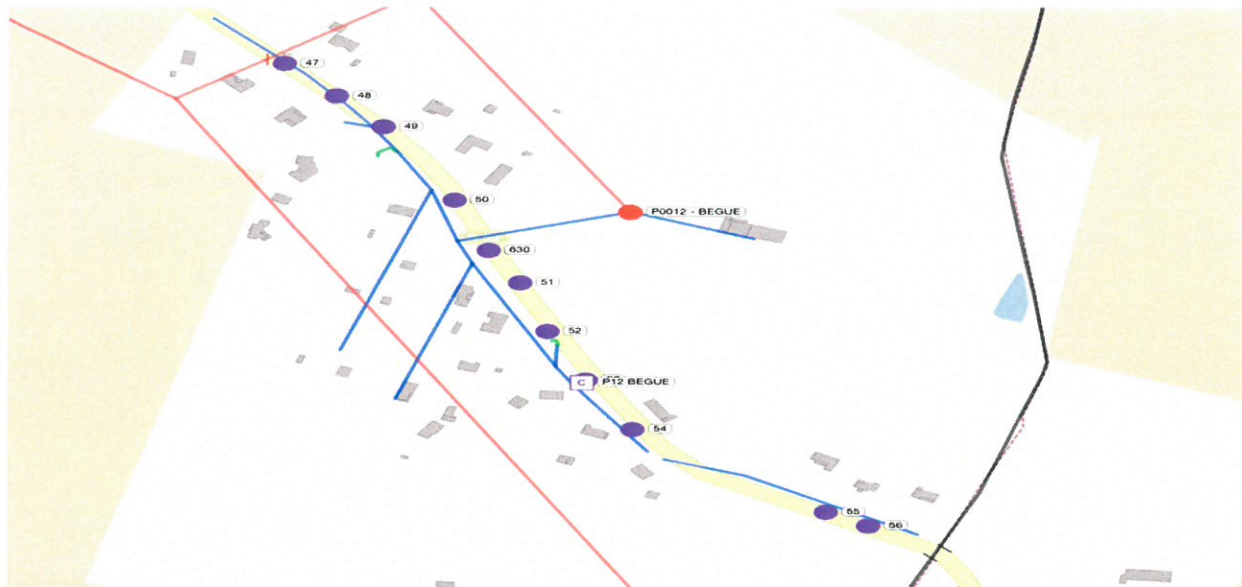
4- Eclairage public : Rénovation sur la Route de Lavernose - Rectificatif:

M. le Maire reprend le sujet présenté par M. PASIAN, lors du Conseil du 12 mai 2016 concernant la rénovation de l'éclairage public sur la Route de Lavernose.

Le SDEHG a adressé un rectificatif de cette opération, ayant omis de chiffrer la création d'un point lumineux.

Le coût revu s'élève à 15 267 € dont 3 980 € maximum de part communale (TVA récupérée par le SDEHG).

11 points lumineux et 1 coffret rénovés – 1 création d'un point lumineux supplémentaire pour éclairer un virage sombre du fait d'un intervalle important entre deux points lumineux.



A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la rénovation de l'éclairage public de la route de Lavernose selon les montants revus, soit pour la commune, la somme de 3 980 €.

5- Questions diverses :

5-1- Lecture par M. le Maire d'une demande de Mme LAFARGE :

Mme LAFARGE, absente, a demandé que soit évoqué en conseil municipal la demande d'un arrêt du bus scolaire pour le collège, à hauteur du n° 43 Avenue de Toulouse.

M. le Maire répond que cette demande sera adressée au Conseil Départemental.

5-2- Informations de M. GARCIA :

- Rappel de l'invitation aux membres du Conseil Municipal pour la présentation du véhicule électrique par INFO COM et les 17 annonceurs, le 2 juin 2016 à 18 H.
- M. GARCIA informe le Conseil de l'arrivée des correspondants de Binaced qui arrivent vendredi soir et repartent dimanche après-midi.
Un apéritif sera servi à la salle des fêtes dimanche 5 juin 2016.

5-3- Supermarché :

M. le Maire informe le Conseil de la remise de 95 CV au directeur du supermarché. 29 postes seront créés.

S'il n'y a pas de retard des travaux, le supermarché devrait ouvrir le 24 août 2016 et être inauguré en septembre 2016.

La station service sera ouverte également en même temps.

Un distributeur bancaire placé à l'extérieur sera également installé.

L'enseigne sera Simply Market pour l'ouverture.

5-4- Fête Locale :

M. GARCIA rappelle les dates de la Fête Locale : Vendredi 24 juin – Samedi 25 juin et Dimanche 26 juin 2016.

Le programme sera transmis par mail à chaque membre du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20.

La Secrétaire de séance,
Fatiha SOBIERAJEWICZ



Le Maire,
Jean AYCAGUER

